



## Divorce apport ou pas ?

-----  
Par lolonespresso

Bonjour,

je suis en début de divorce.

Concernant notre maison, les parents de mon conjoint ont aidé à hauteur de 50 000 euros.

En précisant que l'argent était un cadeau pour le couple, mais que la part d'héritage de mon conjoint serait réduite en conséquence.

Mon conjoint peut-il prétendre à cette somme exclusivement pour lui, ou cela fait-il parti de la communauté ?

Merci pour votre éclaircissement sur le sujet.